

**Sos baie d'Authie**  
**Illustrations de notre lettre au Président de la République**  
**du 7 novembre 2023**

**Les endroits à risques accrus**



## L'accès à la mer via la rue Delessale

Création d'un merlon (bourette franchissable par des véhicules) à un niveau de protection ad hoc

## La digue de terre de la Mollière du conservatoire

Laisse de mer

Cette digue, de terre, est en très mauvais état. Si elle est encore dans l'ensemble d'une hauteur, elle est fragilisée sur le plan de l'étanchéité par des enracinements et de nombreux terriers. Elle est d'autre part soumise à l'érosion dans sa partie la plus proche de l'Authie (la pointe). **Le souci est que cet ouvrage protège aussi un proche grand secteur urbanisé**

**La digue de terre de la Mollière du conservatoire  
La berge attenante érodée**



**La digue de terre de la Mollière du conservatoire  
La berge attenante érodée, dans l'autre sens**



**Devant cette érosion il a été décidé, il y a 3 ans, de reconstruire la digue en la reculant  
Combien de temps allons nous encore attendre?**



Par contre à l'extrémité nord, juste après la digue du conservatoire , avant la Madelon,, la différence entre le plus haut niveau atteint par les marées et le haut, friable, de la digue a été mesuré en 2015 à 60 cm, est passé depuis à 30 cm



# Le port de la Madelon, point faible en baie d'Authie

par La Voix du Nord



info



## ZOOM

### LE PAPI, UN OUTIL DE CONTRACTUALISATION ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITÉS INSTITUÉ EN 2003

À la suite des inondations survenues entre 1999 et 2002, le ministère du Développement durable a mis en place un nouvel outil de gestion du risque : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le bilan des premiers dispositifs mis en œuvre a montré qu'il était notamment nécessaire de renforcer la compréhension des enjeux en menant des études de qualité.

Par ailleurs, la Directive européenne du 23 octobre 2007 (Di)\* relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation<sup>5</sup> prévoit d'aboutir d'ici 2015 à l'élaboration de Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)\* à l'échelle des grands districts hydrographiques - auxquels le dispositif PAPI sera intégré.

Dans ce contexte, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a décidé en 2009 de rénover le dispositif PAPI. **Un nouvel appel à projet s'inscrivant dans une démarche partenariale État - collectivités territoriales a été lancé et un cahier des charges, élaboré. Celui-ci définit le cadre d'élaboration, de sélection, de gouvernance, de portage, de pilotage et de suivi des PAPI.** Enfin, les conséquences de la tempête Xynthia en 2010 ont conduit l'État à mettre en place un PAPI littoral spécifique afin de prendre en compte les risques de submersion marine et d'érosion.

#### EN SAVOIR PLUS :

- > Le cahier des charges de l'appel à projet PAPI : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)
- > Centre Européen de prévention du risque inondation : [www.cepri.net](http://www.cepri.net)

5. Elle a été transposée en droit français dans le cadre de la loi Grenelle 2



Vous avez dit compensation en zone humide? 😞

nordlittoral.fr

**Le cliché du jour : la pénétrante entre Berck et Verton, par Hugo Gorlier**